



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33	Le 16 décembre 2014 à 20 h 00 les membres composant le
Nombre de membres présents à la séance	30	Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se
Nombre de membres représentés	03	sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la
Nombre de membres non représentés	00	présidence d'Olivier DOSNE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ;  
 Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Bouatieb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FLORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Mme Hélène DECOTIGNE, Amélie SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;  
 M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAYVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;  
 M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme Christelle FORTIN, donne procuration à Mme Amélie SELLAM  
 Mme Louise MARIE-MABIT, donne procuration à M. Jean-François CLAIR  
 M. Olivier AUBRY, donne procuration à M. Olivier AUBRY

**ABSENT NON REPRESENTE : NE AN T**

**SECRETARE DE SEANCE : M. ALAIN BARUGEL**

**DELIBERATION N° 19  
APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE  
JOINVILLE LE PONT**

**PREAMBULE – M. Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire, délégué « Urbanisme, Cadre de Vie et Développement Durable »**

Mes Chers Collègues,

Je vous propose d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de notre commune. La réalisation de ce PPBE est prévue par le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006. Cet outil s'inscrit dans la continuité de l'évaluation cartographique de l'environnement sonore réalisée par Bruitparif et le Conseil Général du Val-de-Marne (Cartes de bruit) approuvée par le conseil municipal le 9 décembre 2008.

Le PPBE vise à éviter, prévenir et réduire les effets nuisibles du bruit à long terme sur la santé et l'environnement. Il s'appuie sur les cartes de bruit précitées et la réalisation d'un diagnostic acoustique pour identifier les zones à enjeux, les zones calmes et déterminer les actions à mettre en œuvre afin, d'une part, améliorer les situations critiques et d'autre part de préserver la qualité sonore des espaces calmes.

Il apparaît assez naturellement que Joinville-le-Pont, traversée par une voie ferrée (RER A) et des voies routières (autoroutes A4/A86 et routes départementales), est avant tout impactée par des sources de bruit dont elle n'est pas gestionnaire, mais qui constituent autant de nuisances sonores excessives affectant habitants et établissements sensibles.

Afin de réduire le niveau de bruit ressenti, en intervenant sur sa source, ses moyens de propagations ou sur le bâtiment exposé, la commune interpelle, dans ce PPBE, les gestionnaires des principales infrastructures génératrices de nuisances, en l'occurrence l'Etat, le Département, et la RATP.

Les joinvillais s'étaient largement mobilisés lors de la consultation sur le PPBE de l'Etat fin 2012, afin de rappeler les nuisances subies par le passage de l'autoroute A4 et la voie ferrée. Nous nous mobiliserons dans le cadre du PPBE du Conseil Général en cours de finalisation sur les problématiques de l'avenue Gaillien, l'axe de la rue de Paris, le Boulevard de l'Europe et la rue Charles Floquet qui constituent trois zones d'actions prioritaires.

Ce projet de PPBE a été mis à disposition auprès du public sur la période du 22 septembre au 24 novembre 2014. Cette mise à disposition a été annoncée préalablement grâce à un avis paru le 06 septembre 2014 dans le Parisien, un article paru dans le numéro de septembre du Joinville Mag et sur le site internet de la Ville. Le projet a suscité de nombreuses réactions du public, en rapport avec notre PPBE mais également sur les nuisances sonores ressenties à proximité des infrastructures ferroviaires et routières non communales.

Les remarques effectuées par les gestionnaires interrogés et lors de la mise disposition du public ont été analysées et sont annexées au PPBE final.

Formellement, le plan présente, dans un premier temps, les sources de bruit concernées, le territoire étudié, les enjeux et les objectifs liés à ce plan ainsi que les conditions de son élaboration. Il présente aussi les actions prévues par les partenaires et celles portées par la commune qui sont présentées au sein des 5 thématiques suivantes :

- La réduction des nuisances sonores dans les zones à enjeux.
- La diminution du bruit sur l'ensemble de la commune.
- Préservation et mise en valeur des zones calmes.
- L'anticipation de l'évolution du territoire.
- L'amélioration de la connaissance du bruit sur le territoire.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement doit faire l'objet d'une évaluation et d'une actualisation au moins tous les cinq ans. Il pourra, à cette échéance, intégrer les nouvelles mesures programmées par les différentes autorités concernées.

Principaux textes réglementaires	- directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement - code d'environnement, notamment ses articles L. 572-1 à L. 572-11 et R. 572-1 à R. 572-11 transposant cette directive, et ses articles L. 571-10 et R. 571-32 à R. 571-43, relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres
Documents de référence	- décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement - arrêté interministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement
Avis de la commission « Urbanisme, Cadre de Vie et Développement Durable » en date du 02 décembre 2014	- avis de mise à disposition publié le 06/09/2014 dans le « Parisien » - cartes de bruit réalisées en 2008 - dossier PPBE complété suite à la mise à disposition du public réalisé par le bureau d'études SOLDATA ACOUSTIC - avis favorable

**LE CONSEIL ;**  
Après en avoir délibéré, par :

		M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaleb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FLORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLPAT, M. Maxime QUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amélie SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
pour	27	
contre	01	M. LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
abstention	05	M. Jean-François CLAIR, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble ») ;

**Article 1er** – Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Article 2** – Précise que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Autorité compétente pour la période année-année est constitué par :

- Un résumé non technique,
- Une synthèse de la cartographie,
- Les actions réalisées dans les 10 dernières années,
- Les actions prévues pour les années à venir,
- Les résultats de la consultation publique,
- L'avis des gestionnaires concernés ayant répondu.

**Article 3** – Précise également que :

- le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est mis en ligne sur le site internet de la ville.
- le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ainsi que la présente délibération sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Joinville-le-Pont au service Urbanisme aux jours et heures d'ouverture du service ;
- le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ainsi que la présente délibération sont transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

**Article 4** – Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

  
Olivier DOSNE  
Maire de Joinville-le-Pont

Je soussigné, Jean-Jacques GRESSIER, Maire-Adjoint, certifie le caractère exact et correct de la présente délibération qui a été publiée le 23 DEC. 2014

Notifié à l'adresse de 23 DEC. 2014

Télétransmis transmis au contrôle de légalité le :

22 DEC. 2014

24 DEC. 2014

